

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY



PRÉSIDENTE

Abidjan, le 3.0. AVR. 2024...

N° 1687 /MESRS/UFHB/SG/DRH

NOTE D'INFORMATION

Le Directeur des Ressources Humaines porte à la connaissance de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat (Personnels Enseignant-Chercheur, Chercheurs, Administratifs et Techniques) que le délai de dépôt des dossiers pour la prise en compte des promotions et des transferts budgétaires sur la masse salariale 2025, initialement prévu pour le vendredi 26 avril 2024 est prorogé jusqu'au **vendredi 03 mai 2024 à 16H00**.

Le Directeur invite donc les retardataires à bien vouloir déposer leurs dossiers à la DRH en tenant compte de cette prorogation faute de quoi, leur prise en compte se fera sur le projet de budget 2026.



KANE Mamadou
Inspecteur Général